Patrice VOLANTE -- Ingénieur Pluridisciplinaire diplômé de l'Ecole des Mines d'Ales – certifié en Environnement
par le CNNPP de Vernon diplôme ERITECH et INSSI

COURRIER ARRIVÉ
PREFECTURE DU GARD
- 9 NOV. 2018
BUREAU DES
PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE DIONS

ENQUETES PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

RELATIVES AU PROJET DE CREATION D'UNE VOIE D'ACCES AU MOULIN PAR LA COMMUNE DE DIONS

ENQUETES DU 25 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE 2018 INCLUS

A LA MAIRIE DE DIONS

Arrêtés préfectoraux n° 30-2018-07-26-002 du 26 Juillet

2018 et n° 30-2018-08-29-003 du 29 Aout 2018

ENQUETE DUP ET PARCELLAIRE

RAPPORT D'ENQUETE

En date du 25 Octobre 2018 à la demande du Tribunal Administratif

Rapport de DUP de Monsieur patrice VOLANTE désigné le 13 Juillet 2018 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes

Préambule

Le présent projet concerne la création d'une voie d'accès au Moulin sur la Commune de DIONS.

La description de l'opération soumise à l'enquête publique porte sur le désenclavement du moulin à vent de Dions par la création de cette voie d'accès.

Afin de permettre un accès sur et praticable tant pour le public, les touristes, les services d'entretien de la commune de DIONS que pour les services de secours notamment les camions des services Incendie, ce projet permettra de permettre ces accès depuis la voie publique dénommée La Grande Parée, jusqu'au moulin à vent sur la parcelle communale cadastrée AH n°453.

Il est écrit dans le dossier d'enquête ;

« LA PARCELLE CADASTREE SECTION AH N° 453 SUR LAQUELLE EST IMPLANTEE LE MOULIN A VENT EST ENCLAVEE ET NE DISPOSE PAS **D'ACCES AISE** VERS LA VOIE PUBLIQUE DE SORTE L'ACCES LE MOINS DOMMAGEABLE ET LE PLUS ADAPTE DECRAIT S'EFFECTUER AU TRAVERS DES PARCELLES CADASTREES SECTION AH N°375 APPARTENANT A L'INDIVISION A MONSIEUR JACQUES SAINT HAONT ET A MME AGNES JULIE ET LA PARCELLE AH N°376 A MONSIEUR GADILLE «

La commune de DIONS a acquis la parcelle AH N°376.

Le tracé de plus court depuis cette parcelle AH N°376 est situé sur le terrain cadastré AH N°375.

La création d'un accès aisé pouvant satisfaire au besoin du public et aussi aux services d'entretien et de secours (Camions de pompiers) a nécessité de solliciter le Préfet pour une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique comme l'indique le Code de l'environnement. C'est ce qui constitue l'objet du présent dossier.

SOMMAIRE

Chapître 1 : généralités 4
1. Objet et enjeux de l'enquête 4
1.1 Objet de l'enquête 4
1.2 Les enjeux de l'enquête 4
2. Le cadre juridique et le projet avant enquête 4
2.1 Codes dont relèvent l'enquête publique 4
2.2 Composition du dossier d'enquête 5
2.3 Le projet avant enquête 5
3. Les acteurs du projet 6
chapître 2 : organisation de l'enquête 7
2.1 Désignation des commissaires enquêteurs 7
2.2 Relations avec les maîtres d'ouvrage du projet 7
2.3 Organisation de l'enquête 8
2.4 Concertation préalable et information au public 8
2.5 Conditions logistiques et déroulement de l'enquête 10
Chapître 3 : composition et contenu du dossier d'enquête 11
3.1 Le dossier d'enquête 11
3.2 Contenu du dossier d'enquête 11
3.3 Observations recueillies et position du commissaire enquêteur 11
3.3.1 Observations formulées par le public et analyse 11
3.3.2 Avis des personnes publiques associées 12
chapître 4 : conclusion 13
ANNEXES 14

Chapître 1 : généralités

1.Objet et enjeux de l'enquête

1.1 Objet de l'enquête

Le projet porte sur le désenclavement du moulin à vent de Dions par la création d'une voie d'accès permettant d'y accéder.

Ce projet est soumis à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet.

1.2 Les enjeux de l'enquête

Construction d'une vie d'accès pour les besoins ;

- Du public et notamment les personnes à mobilité réduites
- Les services d'entretien de la commune pour l'entretien du moulin à vent
- Les services de secours notamment la circulation des véhicules de secours et d 'incendie

1. Le cadre juridique et le projet avant enquête

2.1 Codes dont relèvent l'enquête publique

Cette enquête publique conjointe relève :

- du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- du Code de l'environnement ;
- du Code général des collectivités territoriales ;
- du Code de l'Urbanisme et le PLU de la Commune de Dions

Cette opération s'est donc déroulée selon la procédure prévue à l'article L121-1 à L121-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle a donc été menée selon la procédure de droit commun et réalisée conformément aux articles R112-1 et suivants du Code de l'expropriation.

2.2 Composition du dossier d'enquête

Dans le cadre de la bonne réalisation des enquêtes publiques, un certain nombre de documents doivent composer le dossier d'enquête publique qui sera consultable par le public. Dans ce cas présent, ci-dessous sont énumérées les pièces qui constituaient le dossier d'enquête.

Concernant l'enquête parcellaire préalable à la déclaration d'utilité publique :

Des documents graphiques : plans de situation permettant de localiser le projet, présentation de l'aire d'étude, plan général des travaux

Documents explicatifs : notice explicative donnant le contexte et l'objet de enquête publique et justifiant l'opération, note de présentation du projet, la description des ouvrages les plus importants, l'appréciation sommaire des dépenses, arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire, arrêtés préfectoraux, délibération du Conseil Municipal de DIONS constatant l'échec de toutes les tentatives amiables à une solution négociée avec les consorts SAINT HAON ET JULIE et délibération du 12 Décembre 2017 votée à l'unanimité engageant la commune à réaliser les dossiers nécessaires à une procédure d'expropriation en vue de la création d'une voie nouvelle permettant l'accès au moulin à vent de Dions et l'avis des personnes publiques associées

Registres d'enquête destinés à recevoir les observations écrites et un inventaire des documents reçus (lettres, dossiers, emails.) de la part du public s'étant manifesté

Le dossier mis à disposition du public est complet, conforme aux exigences légales et règlementaires.

2.3 Le projet avant enquête

Le maître d'ouvrage du projet est la commune de Dions.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération (hors acquisition foncière) s'élève à 11 000 € TTC

Le cout total de l'opération avec les acquisitions foncières s'établirait à la somme de 972 € + 11 000 € = 11 972 €

3.Les acteurs du projet

Le maître d'ouvrage du projet est le Commune de Dions qui a réalisé le dossier d'enquête publique.

L'opérationnalité de l'enquête est assurée par la Mairie de Dions par monsieur Jean VERDALLE en sa qualité de maire.

Le présent dossier porte sur une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et se déroule selon la procédure prévue à l'article L121-1 à L121-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. L'autorité compétente pouvant déclarer l'utilité publique étant l'Etat, le rapport d'enquête et les avis seront remis au Préfet du département à l'issue de l'enquête. Ce dernier décidera de la suite à donner au projet de création d'une voie d'accès au Moulin de Dions.

Chapître 2 : organisation de l'enquête

Dans le cadre d'une enquête préalable à une DUP, le rôle du Commissaire enquêteur est de :

- Participer à l'organisation de l'enquête, faire éventuellement compléter le dossier ;
- Recevoir obligatoirement le responsable du projet, plan ou programme ;
- S'informer, si nécessaire, près du demandeur ou des administrations ;
- Assurer l'information et la participation du public, le renseigner au besoin et recueillir ses observations ;
- Transmettre à l'autorité un document relatant les événements dans un « rapport d'enquête», et donner son avis dans un document « conclusions motivées »

2.1 Désignation des commissaires enquêteurs

Désignation du Commissaire Enquêteur le 13 Juillet 2018 par le président du Tribunal Administratif de Nîmes en sa décision n° E18000102 / 30 :
- Monsieur patrice VOLANTE en qualité de commissaire enquêteur,

En vue de procéder à une enquête publique conjointe ayant pour objet : la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de l'expropriation de biens nécessaires à la réalisation de la voirie nouvelle d'accès au moulin de Dions.

Le siège de l'enquête indiqué est la mairie de Dions où les dossiers d'enquêtes publiques et les registres d'enquêtes pour recueillir les observations ont été mis à la disposition du public.

2.2 Relations avec les maîtres d'ouvrage du projet

A la suite de cette désignation et préalablement à l'enquête, le commissaire enquêteur titulaire a pris contact avec la Préfecture pour convenir :

- Des dates de permanences,
- De la date de présentation du projet, de retrait des dossiers d'enquête publique et de paraphe des registres

A la suite de quoi :

- Le 20 Juillet 2018, j'ai retiré les dossiers en Préfecture, échangé sur le dossier avec l'agent en charge du dossier,
- J'ai effectué une lecture attentive du dossier et effectué les premières recherches dans les jours qui ont suivi,
- Le 25 Septembre 2018 (premier jour de permanence, avant le début de la permanence), j'ai vérifié l'affichage en mairie et sur le panneau d'affichage municipal, et visite les lieux du projet en compagnie de Mr Jean VERDALLE Maire de la commune de ions.
- Ce 25 septembre 2018 (premier jour de permanence) j'ai écouté Mr Le Maire avec qui j'ai échangé sur le projet,

- Le 02 Octobre (avant la seconde permanence), j'ai ré effectué une reconnaissance des lieux et la parcelle visée par la procédure d'expropriation,
- Le 12 Octobre 2018 a eu lieu la dernière permanence et les dossiers d'enquête ont été clôturés
-

L'enquête s'est déroulée sans incident.

Postérieurement à l'enquête :

- Le 29 octobre 2018, le procès-verbal de synthèse a été transmis par courriel à Mr Le maire de Dions et à la Préfecture du Gard.

- le 09 Novembre2018, les exemplaires du dossier d'enquête déposé en mairie, les registres, le présent rapport accompagné de ses annexes et des conclusions motivées ont été remis au Préfet du département : deux exemplaires papiers et une version numérique. Un exemplaire du présent rapport d'enquête et des conclusions a été remis le même jour à monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

2.3 Organisation de l'enquête

Par dates fixées par l'arrêté préfectoral du 29 Aout 2018 de Monsieur le Préfet du département, l'enquête publique s'est déroulée du Mardi 25 Septembre 2018 au vendredi 12 Octobre 2018 inclus soit pendant une durée de 18 jours consécutifs en mairie de Dions.

Durant cette période, les pièces du dossier d'enquête ainsi que des registres à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur et le maire, ont été disposés à la Mairie de Dions aux heures d'ouverture de la Mairie (les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 17 h, les jeudi de 9h à 17h). Par décision n° E18000102 / 30 et arrêté préfectoral n° 30-2018-07-26-002 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations lors de trois permanences en mairie :
- Le mardi 25 septembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Le mardi 2 octobre 2018 de 14h à 17h,
- Le vendredi 12 octobre 2018 de 09h à 12h

Les observations pouvaient également être communiquées par voie postale ou mail, via la mairie de Dions.

2.4 Concertation préalable et Information du public

L'information au public revêt plusieurs formes :

- L'information réglementaire : par voie d'affiche sur le tableau de la mairie extérieur devant la Mairie, par annonces légales dans les journaux

Pour ce qui concerne des publications des avis d'enquête dans les journaux régionaux :

Les premiers avis de mise à l'enquête publique ont été publiés :

- Le 14 septembre 2018 – soit 12 jours avant son début – dans l'hebdomadaire « LE MIDILIBRE », ▶ Publication en annexe n°1 du présent rapport

- Le 14 septembre 2018 soit 12 jours avant son début dans le quotidien LA MARSEILLAISE,
▶ publication en annexe n°2 du présent rapport

Une seconde publication d'enquête a été publiée :

- Le 28 septembre 2018 soit 4 jours avant son début – dans le quotidien « LE MIDILIBRE »
- Le 28 septembre 2018 soit 4 jours avant son début – dans le quotidien « LA MARSEILLAISE»

▶ publications en annexe n°3

Pour ce qui concerne l'affichage de l'avis d'enquête :

▶ Certificat d'affichage de M. le Maire est joint en pièce jointe n°4 du présent rapport.

Lors des permanences effectuées, le commissaire enquêteur a pu constater l'affichage en mairie de l'arrêté préfectoral et l'avis d'enquête prescrits par le Préfet.

▶ Sur la porte vitrée de l'entrée de la mairie pour la lettre recommandée adresse aux consorts SAINT HAON et JULIE dont l'avis de réception n'était pas retourné signé.

2.5. Conditions logistiques et déroulement l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers et registres ont été mis à disposition du public pour consultation et consignation des avis à la mairie.

Pour les permanences, la Salle du Conseil à l'étage de la mairie, directement accessible depuis l'accueil par la cage d'escalier a été mis à disposition du commissaire enquêteur.

A l'issue du dernier jour d'enquête, le commissaire enquêteur a récupéré les dossiers et les registres d'enquêtes clos par le maire en mairie.

Le Procès-Verbal de Synthèses des avis et observations reçues a été transmis le 29 octobre 2018, représentant le Maître d'ouvrage.

Le 09 Novembre 2018, les dossiers et registres d'enquêtes ont été remis à monsieur le Préfet du département avec les rapports d'enquêtes et conclusions motivées en Préfecture. Un exemplaire a été déposé à monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Chapitre 3 : composition et contenu du dossier d'enquête

3.1 Le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête est composé de trois dossiers :

- Un dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique réalisé par la commune de Dions
- Un dossier d'enquête parcellaire réalisé par la commune de Dions
- Les échanges des avocats de la commune et des propriétaires de la parcelle 375.
- Divers courriers sur les tentatives de négociation entre la mairie de Dions et les propriétaires de la parcelle 375.

Mais également :

- De l'arrêté préfectoral n°30-2018-08-29-003 du 29 aout 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire
- L'avis au public de projet de construction d'une création d'une voie d'accès au moulin de Dions.

3.2 Contenu des dossiers d'enquête

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique se compose de plusieurs pages non numérotés (illustrations et annexes inclus) et se décompose en trois parties :

- chapitre 1 : Notice explicative
- Chapitre 1.1 : Composition du dossier d'enquête préalable à la DUP
- Chapitre 2 : Plan de situation
- Chapitre 3 : caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- Chapitre 4 : L'appréciation sommaire des dépenses
- Chapitre 5 : Le plan général des travaux
- Chapitre 6 : Les annexes

Annexées au dossier d'enquête, sont inclus les avis des personnes publiques associées que nous détaillerons ci-dessous (cf. **3.3.2 Avis des personnes publiques associées)**.

3.3 Observations recueillies et position du commissaire enquêteur

Le Procès-Verbal de Synthèse des avis et observations recueillis au cours de l'enquête a été remis au Maître d'ouvrage le 29 octobre 2018 soit au 17° jour après la fin de l'enquête (annexe 6).

3.3.1. Observations formulées par le public et analyse

Plusieurs observations du public (écrite, orale, digitale) ont été émises de la part du public lors des permanences et en-dehors ; pour l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et pour l'enquête parcellaire.

3.3.2 Avis des personnes publiques associées

Pas d'observations particulières

Chapitre 4 : conclusion

Après avoir :

- Etudié attentivement les dossiers fournis,
- Constaté qu'ils étaient complets,
- Constaté que l'information et la publicité ont été réalisées,
- Réalisé 3 permanences pendant les 18 jours d'enquête publique,
- Visité les lieux et l'environnement du projet, pour en avoir une image réelle,
- Rencontré un représentant du Maître d'ouvrage,
- Rédigé son rapport,

Le Commissaire Enquêteur rédige ses conclusions motivées dans un document séparé du rapport.

Fait à Aubais, le 09 Novembre 2018,

Patrice VOLANTE
Commissaire Enquêteur

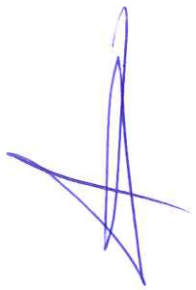

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 : publication de l'avis d'enquête dans l'hebdomadaire « LE MIDILIBRE », du 14 septembre 2018

Annexe 2 : publication de l'avis d'enquête dans le quotidien « LA MARSEILLAISE » du 14 septembre 2018

Annexe 3 : deuxième vague de publications d'enquête le 28 septembre 2018 – dans le quotidien « LE MIDILIBRE » et dans l'hebdomadaire « LA MARSEILLAISE »

Annexe 4 : certificat d'affichage de M. le Maire

Annexe 5 : photographies du panneau d'affichage de la commune où ont été affichés l'arrêté préfectoral et l'avis d'enquête prescrits par le Préfet

Annexe 6 : Procès-Verbal de Synthèse des avis et observations recueillis au cours de l'enquête

Annexe 1 : publication de l'avis d'enquête dans l'hebdomadaire « LE MIDILIBRE », du 14 septembre 2018

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

197245

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

INFORMATION DU PUBLIC
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Création d'une voie d'accès au moulin de DIONS

*** Description de l'opération soumise à enquête :**

L'opération porte sur le désenclavement du moulin à vent de Dions par la création d'une voie permettant d'y accéder.

*** Autorité responsable du projet :**

Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Dions, place de la Mairie, 30190 DIONS.

*** Objet de l'enquête :**

L'enquête publique conjointe comprend deux objets :

- la déclaration d'utilité publique du projet,

- la cessibilité de la parcelle nécessaire à la réalisation du projet.

. Durée de l'enquête : du mardi 25 septembre 2018 à 9h au vendredi 12 octobre2018 à 12h inclus soit pendant 18 jours consécutifs.

. Lieux et siège de l'enquête : L'enquête est ouverte dans la commune de Dions.

. Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Patrice VOLANTE, ingénieur pluridisciplinaire certifié en environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

. Lieux, jours et heures ou le public pourra consulter les dossiers d'enquête :

Le dossier d'enquête unique sera déposé sur support papier et sur support informatique (www.dions.fr) pendant toute la durée de l'enquête dans la commune de Dions afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, les jeudis de 9h à 17h).

Il est également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Gard : www.gard.gouv.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

*** Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :**

Le public pourra :

- consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la commune de Dions,

- adresser ses observations par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Dions, place de la Mairie 30190 Dions,

- adresser ses observations par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : dupmoulin@dions.fr

Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

*** Rencontrer le commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes intéressées et siégera à la mairie de Dions :

. le mardi 25 septembre 2018 de 14H00 à 17H00 (pour ouverture enquête publique)

. le mardi 2 octobre 2018 de 14H00 à 17H00

. le vendredi 12 octobre 2018 de 9H00 à 12H00 (pour clôture enquête publique)

***Lieu où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :**

Le dossier, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Dions, à la préfecture du Gard (Direction de la citoyenneté et de la légalité- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques), sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

*** Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :**

A l'issue de l'enquête, le préfet du Gard se prononcera, par arrêté, sur l'utilité publique du projet et sur la cessibilité de la parcelle nécessaire à sa réalisation.

Le préfet.

197226

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Saint-Privat-des-Vieux

Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

DU LUNDI 1er OCTOBRE 2018 JUSQU'AU MERCREDI 31 OCTOBRE 2018 INCLUS

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX du 1er octobre 2018 au 31 octobre 2018 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Jacques GAUTIER, ingénieur agronome, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le vice-président du tribunal administratif de NÎMES.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-PRIVAT-DES- VIEUX, pendant la durée de l'enquête, du 1er octobre 2018 au 31 octobre 2018 inclus : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX ou par voie électronique à l'adresse : enquete-publique@stprivatdesvieux.com en mentionnant dans l'objet du courriel - enquête publique PLU ».

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : www.ville-st-privat-des-vieux.com . L'ensemble des observations et propositions du public sera également accessible à l'adresse internet précédente.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites et orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 1er octobre 2018 de 9h à 12h,

- le mardi 9 octobre 2018 de 14h à 17h,

- le vendredi 19 octobre 2018 de 9h à 12h,

- le jeudi 25 octobre 2018 de 14h à 17h,

- et le mercredi 31 octobre 2018 de 14h à 17h30.

Conformément à la décision de M. Le Préfet n°2016-1843 d'examen au cas par cas prise en application des articles R.104-28 à 33 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision du PLU de la commune de Saint-Privat-des-Vieux n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le dossier d'enquête publique comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en mairie de Saint-Privat-des-Vieux auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Madame Michelle CHAMPETIER – Service urbanisme : Mairie de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX, Place de la Mairie, 30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX, 04 66 86.10 02, urbanisme@stprivatdesvieux.com

A l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX et à la préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet de la ville.

A l'issue de l'instruction le conseil municipal se prononcera sur l'approbation du PLU.

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 K€

872126

Alès Agglomération

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ALÈS AGGLOMÉRATION M. MAX ROUSTAN - PRÉSIDENT 2, Rue Michelet, BP 60249 30105 ALES Tél. : 04 66 78 89 00

L'avis implique un marché public

Objet : RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE ALPHONSE DAUDET

Lot 9 : Ascenseur - Lot 12 : CVC - Plomberie - Lot 13 : Aménagements en carton

Référence acheteur : 2018-GS-T-062

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Description : Dans le cadre de l'opération de réaménagement et extension de la médiathèque Alphonse Daudet, les lots 9, 12, 13 ont été déclarés infructueux par l'acheteur public.

La présente consultation concerne les lots 9, 12 et 13. Une visite des lieux pour les lots 9 et 12 est obligatoire. A cette occasion, un certificat de visite sera établi et sera à joindre à l'offre par l'entreprise. A défaut, l'offre sera jugée irrégulière et donc rejetée.

Trois dates pour la visite des lieux sont prévues : le lundi 17 septembre 2018 à 10h00 ou le jeudi 20 septembre 2018 à 10h00, le lundi 24 septembre 2018 à 10h00.

Pas de visite obligatoire pour le lot 13.

Contact pour prise de rendez-vous : Madame Cartal Elodie Téléphone : 0 466 912 041 Courriel : elodie.cartal@media.alesagglo.fr

Au titre du lot 12 :

- La Communauté d'Alès Agglomération, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 20151 en incluant dans le cahier des charges une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

- une prestation supplémentaire éventuelle est prévue. Le candidat devra impérativement répondre à l'offre de base et à la prestation supplémentaire éventuelle. (Les prestations supplémentaires éventuelles sont au regard de la réglementation en vigueur des variantes imposées et exigées par l'acheteur public)

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Quantité/étendue : Il est fixé une période de préparation, comprise dans le délai d'exécution du marché, d'une durée de 6 semaines.

Le délai d'exécution propre à chaque lot est de : Lot 9 : 10 jours - Lot 12 : 150 jours - Lot 13 : 20 jours

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service.

- Lot N°9 - Ascenseur - Lot N°12 - CVC - Plomberie

- Lot N°13 - Aménagements en carton

Conditions relatives au contrat : Cautionnement : Une retenue de garantie de 5.0 % du montant initial du marché sera constituée. Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire. Une avance est accordée, pour le lot 12.

Financement : Financement de l'opération hors variante :

- DRAC : 32,7 %

- Région : 22,1 %

- Département : 12,5 %

- Alès Agglomération : 32,7 %

Le paiement s'effectue par virement bancaire. Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. Application d'intérêts moratoires (BCE majoré de 8 points).

Variation des prix : les prix sont fermes, actualisables et non révisables.

Forme juridique : Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis. Le mandataire devra être dûment désigné dans la lettre de candidature et ne peut présenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : http ://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : http ://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements administratifs : SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE Gaëlle Saury, Place de l'Hôtel de ville 30100 Alès - Tél : 04 66 56 10 15 mèl : gaelle.saury@ville-ales.fr

Renseignements techniques : MEDIATHÈQUE ALPHONSE DAUDET Cartal Elodie Rue Michelet 30100 Alès - Tél : 04 66 91 20 41 mèl : elodie.cartal@media.alesagglo.fr

Remise des offres : 05/10/18 à 12h00 au plus tard, à l'adresse : SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE BP 70038 30101 Alès cedex Tél : 04 66 56 42 58

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) sera remis gratuitement aux entreprises. Il peut être :

- envoyé sous forme papier par voie postale ;

- retiré sur place au Service de la Commande Publique de la Ville d'Alès (Mme Gaëlle SAURY - Place de l'Hôtel de Ville - 30100 Alès) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- retiré par voie électronique aux adresses internet suivantes : www.midilibre-marchespublics.com ; marchespublics.alescevennes.fr

Toute demande de retrait de dossier sous format papier devra être précédée d'une demande par télécopie (04.66.56.10.35) ou par mail (gaelle.saury@ville-ales.fr) contenant le nom et les coordonnées de l'entreprise, l'objet du marché, le ou les lot (s) concerné (s) et le mode de retrait choisi. Les plis seront transmis en recommandé avec AR ou courrier suivi (type chronopost...) au Service de la Commande Publique de la Ville d'Alès - BP 70038 - 30101 Alès Cedex, ou remis contre récépissé au Service de la Commande Publique de la Ville d'Alès - Place de l'Hôtel de Ville - 30100 Alès. L'enveloppe unique doit porter la mention suivante : Offre pour : REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE ALPHONSE DAUDET pour le (s) lot (s) n°..... NE PAS OUVRIR

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00, mèl : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 NIMES - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00, mèl : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Précisions concernant le (s) délai (s) d'introduction des recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - introduire, avant la signature du marché, un recours gracieux auprès de l'acheteur public contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre ; - exercer devant le tribunal administratif compétent : un référé pré contractuel avant la conclusion du contrat (articles L 551-1 et R 551-1 du Code de Justice Administrative) ; un référé contractuel dans un délai de trente et un jours suivant la publication d'un avis attribution ou en l'absence d'un tel avis jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (articles L 551-13 à 551-14 et R 551-7 du Code de Justice administrative et selon les conditions établies par l'ordonnance du 7 mai 2009 et son décret n°2009-1456 du 27 novembre 2009) ; un recours en annulation dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision (articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative), ou un recours de plein contentieux dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation sont rendues publiques.

Envoi à la publication le : 11/09/18

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.midilibremarchespublics.com

L'automobile du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

Parution lundi, mercredi, vendredi

Rédigez votre petite annonce (Ecrivez lisiblement en majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Choisissez votre formule et votre édition (Tarifs T.T.C - 5 lignes + internet inclus)

Rubriques Auto : publication lundi + mercredi + vendredi

PA sans photo

Formule trio • simple ❑ 31 € (toutes éditions)

Formule trio • 2 semaines ❑ 41 € (toutes éditions)

Formule trio • 3 semaines ❑ 48,50 € (toutes éditions)

+10€ Votre PA avec photo En vente uniquement sur Internet ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com

Ligne supplémentaire ❑ 8 € (toutes éditions)

1re date de parution ___ / ___ /2018

Par courrier : Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
MidiMédia Publicité 2, boulevard des Pyrénées, CS 20001, 66007 Perpignan Cedex

Nom, prénom : .... Adresse : ....

Ville : .... Code postal : ☐☐☐☐☐ ✆ ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Par téléphone

IMMO - AUTO- DIVERS - BONNES AFFAIRES 04 3000 7000

OFFRES D'EMPLOI 04 3000 9000

Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.

L'automobile

L'Agence

871992

FDI HABITAT

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Opérations Le Grenadier et Le Courlis Réalisation de 33 logements collectifs dont 4 en réhabilitation à Lunel

1. - Objet :

La réalisation de 33 logements sociaux collectifs à Lunel est prévue selon les modalités suivantes :

- une première phase de travaux sera relative à la résidence le Grenadier composée de 29 logements sociaux collectifs en R + 2, sans sous-sols et comprenant 44 places de stationnements dont 10 boxes ;

- une seconde phase de travaux sera relative à la réhabilitation des 4 logements et du commerce de la résidence le Courlis.

2. - Maîtrise d'ouvrage : FDI Habitat, 07 Center Immeuble H@rmonie, 501, rue Georges Méliès, CS10006, 34078 Montpellier cedex 3 - 04 67.69 66 60

3. - Mode de passation des marchés : la procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

4. - Durée du marché : 18 mois. Les délais d'exécution sont précisés au sein du CCAP.

5. - Lieu d'exécution :

- Résidence le Grenadier : chemin de Terre-d'Oc, 34400 Lunel.

- Résidence le Courlis : 51, place des Martyrs. 34400 Lunel.

6. - Liste des lots :

La présente consultation est divisée en 16 lots :

1 - VRD,

2 - Terrassements, gros œuvre,

3 - Charpente couverture,

4 - Étanchéité,

5 - Menuiseries PVC,

6 - Menuiseries intérieures, placards,

7 - Cloisons doublages,

8 - Chauffage, ventilation, plomberie,

9 - Électricité CFO CFA,

10 - Carrelage,

11 - Peinture,

12 - Enduits de façades,

13 - Serrurerie,

14 - Espaces verts,

15 - Menuiserie bois de la réhabilitation,

16 - Façade pierre de la réhabilitation.

7. - Modalités d'obtention du dossier : dossier téléchargeable sur le site de FDI Habitat : http://www.fdi-habitat.fr/marches

8. - Renseignements techniques auprès de : marchespublics@fdi-habitat.fr

9. - Date limite de réception des offres : le 2 octobre 2018, à 12 heures, à l'adresse du maître d'ouvrage.

10. - Délai de validité des offres : 120 jours.

11. - Critères de sélection des offres :

Il s'agit du prix (pondéré à 60 %) et de la valeur technique (pondérée à 40 %).

Le détail des critères de sélection des offres est précisé dans le règlement de la consultation.

12. - Date d'envoi du présent avis : 11 septembre 2018.

100 1913 2013 FDI GROUPE

07 Center - Immeuble H@rmonie 501, rue Georges-Méliès CS 10006, 34078 Montpellier Tél. 04.67.69.66.60 Fax : 04.67.69.66.80 www.fdi-habitat.fr SA au capital social de 945 000 € R.C.S. Montpellier B 467 800 561.

Agrément ministériel du 29 novembre 2005

MAPA < 90 K€

197323

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune de Lirac

MAIRIE DE LIRAC M. Stéphane GARDENES – Maire 1, place de la Mairie - Robert Marino 30126 LIRAC Tél : 04 66 50 01 54

Référence acheteur : 2018/09

L'avis implique un marché public

Objet : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES A LIRAC

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Menuiserie alu

Lot N° 2 - Chauffage / climatisation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique de l'offre

40% Prix

Remise des offres : 27/09/18 à 12h00 au plus tard

Envoi à la publication le : 11/09/2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.midilibre-marchespublics.com

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Succession

197284

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, 334 Allée Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, curateur de la succession de Mme BRUN Louisa décédée le 04/12/2012 à Nimes (30) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0343605219/Nimes.

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

Sur simple envoi de fax ou réception de courrier

PARUTION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

Annexe 2 : publication de l'avis d'enquête dans le quotidien « LA MARSEILLAISE » du 14 septembre 2018

Annexe 3 : Publication d'enquête en cours, le 28 septembre 2018 dans les hebdomadaires « MIDILIBRE ET LA MARSEILLAISE»

OCCITANIE

DERNIÈRE MINUTE

Montpellier : deux ados blessés au couteau devant le lycée Léonard-de-Vinci

Deux adolescents auraient été blessés à l'arme blanche jeudi 27 septembre à Montpellier selon *Midi Libre*. Une rixe aurait éclaté entre plusieurs individus vers 10h45 devant le lycée Léonard-de-Vinci, situé avenue du professeur Blayac à l'entrée du quartier de la Paillade. À l'heure où nous écrivions ces lignes, nous ignorions la gravité des blessures.

Rodez : le chef de la police a été tué

Le chef de la police municipale de Rodez est mort jeudi 27 septembre après avoir été frappé de plusieurs coups de couteau en plein centre-ville, a indiqué le maire de la préfecture de l'Aveyron. Selon une source proche du dossier, l'agresseur présumé a été interpellé peu après les faits à proximité de l'hôtel de ville. Pascal Filoe, *« père de trois enfants »*, était directeur général adjoint de la ville de Rodez, en charge notamment de la police municipale, a précisé le maire de Rodez, Christian Teyssèdre. *« L'agresseur était connu des services de police. Il avait notamment dégradé la porte de l'hôtel de ville le 11 avril »*, a encore indiqué M. Teyssèdre.
Selon le site de Centre Presse, qui a révélé l'affaire, les faits se sont déroulés en pleine rue vers 10h30 et le fonctionnaire *« en état d'urgence absolue »* avait été transporté vers l'hôpital de Rodez où il a succombé à ses blessures.
L'agression a eu lieu dans une petite rue longeant la mairie, une voie qui a très vite été fermée par des cordons de police.
Cette agression mortelle du responsable de la police municipale en plein jour et au centre de la paisible préfecture de l'Aveyron a immédiatement suscité de nombreuses réactions, dont celle du ministre de l'Intérieur.
« Je partage la douleur des habitants de Rodez après l'attaque ignoble qui a visé le responsable de leur police municipale. Mes premières pensées vont à sa famille et ses proches. Soutien à ses collègues éprouvés et aux policiers nationaux qui ont immédiatement interpellé l'individu », a écrit sur Twitter Gérard Collomb.
Une cellule psychologique a immédiatement été ouverte jeudi 27 septembre. Un appel à témoins a été lancé.

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

GARD : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU GARD
INFORMATION DU PUBLIC

AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
CRÉATION D'UNE VOIE D'ACCÈS AU MOULIN DE DIONS

Description de l'opération soumise à enquête :
L'opération porte sur le désenclavement du moulin à vent de Dions par la création d'une voie permettant d'y accéder.
Autorité responsable du projet :
Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Dions, place de la Mairie, 30190 DIONS.
Objet de l'enquête :
L'enquête publique conjointe comprend deux objets :
la déclaration d'utilité publique du projet,
la cessibilité de la parcelle nécessaire à la réalisation du projet.
Durée de l'enquête : du mardi 25 septembre 2018 à 9h au vendredi 12 octobre 2018 à 12h inclus soit pendant 18 jours consécutifs.
Lieux et siège de l'enquête : L'enquête est ouverte dans la commune de Dions.
Désignation du commissaire enquêteur :
Monsieur Patrice VOLANTE, ingénieur pluridisciplinaire certifié en environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.
Lieux, jours et heures ou le public pourra consulter les dossiers d'enquête :
Le dossier d'enquête unique sera déposé sur support papier et sur support informatique (www.dions.fr) pendant toute la durée de l'enquête dans la commune de Dions afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, les jeudis de 9h à 17h).
Il est également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Gard : www.gard.gouv.fr
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.
Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :
Le public pourra :
- consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la commune de Dions,
- adresser ses observations par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Dions, place de la Mairie 30190 Dions,
- adresser ses observations par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : dupmoulin@dions.fr

Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête.
Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
Rencontrer le commissaire enquêteur :
Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes intéressées et siègera à la mairie de Dions :
- le mardi 25 septembre 2018 de 14h00 à 17h00 (jour ouverture enquête publique)
- le mardi 2 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 12 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 (jour clôture enquête publique).

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :
Le dossier, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Dions, à la préfecture du Gard (Direction de la citoyenneté et de la légalité- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques), sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr).
Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :
A l'issue de l'enquête, le préfet du Gard se prononcera, par arrêté, sur l'utilité publique du projet et sur la cessibilité de la parcelle nécessaire à sa réalisation.

130370 **Le préfet**

Les petites annonces sont dans
La Marseillaise

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

HERAULT : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39

COMMUNE DE PINET
PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Arrêté municipal en date du 14 août 2018 prescrivant la modification du PLU de la commune de Pinetet définissant les objectifs poursuivis.

En application de l'arrêté municipal n° 2018-008 de Mr le Maire de Pinet en date du 14 août 2018,
il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Pinet, dans les formes prescrites par le Code de l'Environnement, pour une durée de 31 jours consécutifs, du 24 septembre 2018 au 24 octobre 2018 inclus.

1: Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pinet pour une durée de 31 jours du 24 septembre 2018 au 24 octobre 2018 inclus
2: Le projet de modification du PLU porte sur l'extension de la cave coopérative Ormarine, et sur un toilettage du règlement, notamment la zone AU3 et les emplacements réservés.
Les objectifs sont les suivants :
1. l'extension de la cave coopérative Ormarine et le réinvestissement de l'îlot dans lequel elle s'inscrit
2. un toilettage du règlement, afin notamment de supprimer les possibilités de gîtes et chambres d'hôtes en zone agricole, de mieux appréhender les installations classées à la protection de l'environnement en tissu urbain,
3. la redéfinition des principes d'aménagement de la zone AU3, notamment les principes d'insertion paysagère
4. la suppression d'un emplacement réservé aménagement carrefour

3: Commissaire Enquêteur : Par ordonnance n°E18000108/34 en date du 6 août 2018, Mr Jean-Louis TRICOIRE, attaché principal d'administration-chef de service à la DDTM de l'Aude, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.
4: Consultation du dossier d'enquête :
L'enquête publique se déroulera durant 31 jours du lundi 24 septembre 2018 au mercredi 24 octobre 2018 inclus.
Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Pinet pendant 31 jours consécutifs et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil de la Mairie au Pôle Multiservices (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h sauf les jeudi après-midi et les jours fériés, à l'exception du dernier jour de l'enquête qui sera clôturée à 17h).
Chacun pourra :
soit prendre connaissance du dossier de modification du PLU sur place et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête,
soit consulter le dossier et autres informations relatives à l'enquête publique sur le site internet de la Mairie www.pinet-mairie.fr
adresser par écrit ses observations au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique :
Mairie de Pinet, 2 place de la Mairie 34850 PINET ou par courriel à l'adresse : accueil@pinet-mairie.fr
Des informations pourront aussi être demandées par écrit adressé à Mr le Maire pendant la durée de l'enquête.
5: Permanences du Commissaire enquêteur : - Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie, salle du Conseil Municipal, les jours suivants :
le lundi 24 septembre 2018 de 9h à 12h
le vendredi 12 octobre 2018 de 9h à 12h
le mercredi 24 octobre 2018 de 14h à 17h
6: Le dossier de projet de modification du PLU est consultable à l'accueil de la mairie au Pôle Multiservices aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune.
7: A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Mr le Maire de Pinet le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de l'Hérault et au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.
Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à l'accueil de la Mairie au Pôle Multiservices aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la commune pendant un délai de un an à compter de la clôture de l'enquête.
8: Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de Mr le Maire dans les conditions prévues au titre 1er de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.
9: A l'issue de l'enquête le conseil municipal de Pinet sera compétent pour approuver par délibération la modification du Plan Local d'Urbanisme.

129588

AVIS DE CONSTITUTION
Au terme d'un acte SSP en date du 21/09/2018 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DEAL VO - Forme : SASU **Objet :** Négoce de véhicules automobiles et motos, achats vente neufs et occasions.
Siège social : 347 Rue Rosa Luxemburg, 34070 MONTPELLIER.
Capital social : 10 000 Euros - **Durée :** 99 ans. **Président :** Mr EL KABABRI Sehayi demeurant : 84 Route de Lodève, Résidence Cellanova, 34080 MONTPELLIER. **Cession d'actions :** les actions sont librement négociables. **Admission aux assemblées générales et participation aux décisions :** tout associé peut participer aux décisions collectives. **Droit de vote :** une action donne droit à une voix. Immatriculation au RCS de MONTPELLIER.

130306

Antiquaire achète

Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...

☎ 06 80 66 30 57

ysecula@orange.fr - site : yves.secula.free.fr

BONNES AFFAIRES

Contacts-Rencontres

Rencontres

OCEANE
49 ans

mais très dynamique, on dit que je ne fais pas mon âge. Ch. homme jeune pour complicité
Dispo au
08 95 07 92 07
(0,80€ /mn)

TÉLÉPHONE ROSE

05 61 07 69 69

ni club ni agence !
POINT RENCONTRES MAGAZINE
+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur téléphone
pour des rencontres sérieuses sur votre région
documentation gratuite sous pli discret, appel gratuit
0 800 02 88 02

06.09.66.01.05 MARIE retraitée ch douceur et chaleur chez moi en semaine pour un verre et plus. PHOTOS envoie MARIE au 63637 (TEL ON - non surtaxé)

06.03.27.28.68. SOLEN 40A blonde forte poitrine je peux recevoir chez moi pr plans sex discrets. PHOTOS envoie SOLEN au 61600. (cb sécurisée - TEL ON - non surtaxé)

Femme mariée libertine ch homme discret pr relation en journée uniquement. Joignable au 0895.68.15.70 (aby-0.80 /min+prix d'un appel)

Matrimonial Rencontre

04 66 29 02 66

fidelio-gard.fr

67ANS DOUCE JOLIE fera entrer le soleil dans votre vie! ne demande pas la lune les joies simples lui suffisent si partagées! veuve Ve 65/72 CVD Oc tél04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

fidelio-gard.fr

66 ANS EX directeur de banque, veuf. Grand, sportif charmant tonique, tendre, beau cadre de vie, il sait créer les imprévus .Vous 65/70 CVD Oc. tél 04 66 29 02 66

fidelio
04 66 29 02 66
C'est du sérieux
fidelio-gard.fr

Rencontres sérieuses depuis + de 40 ans. Vivre une belle histoire d'amour, des projets à deux ! Prenez le temps de vous informer fidelio tél 04 66 29 02 66

Voyance

PROFESSEUR SABOU
Résultats rapides. Grand medium. Paiement après résultats. Célèbre don de naissance transmis de père en fils. 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parle du présent, passé et de l'avenir. Stop au tabac, alcool. Retour d'être aimé rapide. Chance au jeu, affaires. Travail sérieux.
06.29.41.94.30

39 ans d'expérience
Maître WADE
Voyant Médium Astrologie.
Aide à résoudre tous vos problèmes, renforcement de sentiment. Chance au jeu. Paiement après résultat.
07.86.15.97.05
(832939660)

M. SANOE MEDIUM
Aide au retour de l'être cher, santé, travail, chance. Bonnes références Paiement si satisfait.
06.86.92.38.16.
09.54.26.60.75.
(422870726)

Détente

Nouvelle à NÎMES, LILLA, belle black aux belles formes, sexy, câline, forte poitrine naturelle. Hygiène assurée. Seniors bienvenus. Prend son temps. 7j/7. 06.03.82.68.66. (777548490)

NIMES, nouvelle belle brune de 22ans douce et coquine vs reçoit dans un appart. privé. Tél. 07.54.20.57.94. (S790749618)

à Mende, CHRISTINA 29 ans très Jolie Fille des Iles, très SEXY, de passage vendredi 28 septembre, vous reçoit pour massages, détente, dans appart très discret. Contactez moi 06 05 93 16 02 (513472787)

Sur MENDE ''KELLY'' élégante fille, très douce, très gentille, forte poitrine, vous propose un bon moment de détente. Tél. 07.70.25.37.12 (Siren : 498172379).

Sur ALES, belle femme 35 ans coquine, charmante, belle poitrine vous reçoit pour un moment de détente agréable. 07.68.22.04.72. (s522423474)

Pas très loin d'Alès institut de relaxation ''KATY'' 07.81.76.42.86 / 07.81.76.42.86 / 07.81.76.42.66 (S420083803).

'''NOUVEAU''', ALES, centre de remise en forme. RDV de 08h à 21h, week end inclus. Tel 06 69 74 57.33 ou 06.84.28.15.07 (S.326665148)

NÎMES - Mélanie, 25 ans, belle brune, au corps irrésistible. Vs reçoit dans un cadre très discret ou se déplace également. A très vite. Bisous. 06.26.51.39.58 (834103471)

ALES Femme mûre, 43 ans, douce reçoit Monsieur gentil, dans maison discrète, pour un moment de détente relaxant. 06.38.15.78.03. (s522423474)

Envie d'un instant de détente et de charme optez pour la qualité, tout est prévu pour vous chouchouter sur NIMES. 6J/7 de 10h à 19h. Tél. 06.29.23.25.03 (388444580)

ALES - EVA trans sexy. Je viens d'arriver du paradis, venez goûter le fruit défendu à la maison ou chez vous. 07.51.58.76.39 (S 841228046)

Première fois sur ALES, belle brune de 26 ans, forte poitrine pour un moment de détente. Tél. 07.54.83.70.50. (S790749618).

ALES - jeune brunette de 27 ans avec de belle forme. Vous reçoit dans votre ville pour un moment de douceur inoubliable. Tél. 06.43.66.74.92 (S.530864611)

NIMES - Belle femme pour un moment de détente avec un modelage coquin. Tél 06.37.08.40.19 (S. 823322409)

Maison

Meuble, décoration et brocante

ACHÈTE
Violons 1000€
Violoncelles 3000€
Même à restaurer
SE DÉPLACE
Ne laissez pas vos violons s'éteindre
AU 07 89 42 14 85

ACHETE meubles anciens : livres, pendules, luminaires, sculptures bronze et marbre, tableaux, bibelots, poupées, vases, cartes postales, montres... Tél 04.67.12.18.34. Je me déplace sur appel

Collectionneur Nîmes, ex-brocanteur depuis 1970, achète Disques 33 & 45 T, Vieux Livres, Cartes Postales, BD, Vieilles Montres, Bouteilles Vieux Vins, Ménagères Argenterie, Meubles et Bibelots Anciens, Tableaux. Me déplace. 06 19 78 05 83.

Part. achète Violons minimum 1000 €, Violoncelles minimum 2000 €, même en mauvais état. Paiement comptant immédiat. Me déplace gratuitement. Contacter M. David au 06.45.81.03.09

Part.Achète violon1000 € min violoncelle3000 € min archer même en mauvaise état sedéplace.Paiement comptantTél 0680523810

Loisirs

Chasse et Pêche

CHERCHE ACTIONNAIRES chasse privée 400 hectares. 30140 BOISSET ET GAUJAC. Nous contacter 06.09.64.92.26. Site : domaine-lascours.com

Instrument de musique

Collectionneur rachète instruments de musique anciens Violons, violoncelles, archets et contrebasses (mm mauvais état). Tél. 05.99.09.97.25. olivier.violon@gmail.com

Part. Collectionneur sérieux achète Violons, Violoncelles. Même abîmés. Jusqu'à 3000. Se déplace gratuitement. 06.47.84.77.07 / 09.63.63.86.01

Art, collections et grands crus

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, MONNAIES Antiques et Royales, DOCUMENTS HISTORIQUES, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.45.16.85.

Part. Collectionneur achète cher grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne etc. même très vieux ou imbuvables. Vieux spiritueux (cognac, armagnac, rhums, chartreuse etc.) Tél: 06.74.16.07.78

Services

Employé(e) de maison

Femme propose ménages à domicile et des loisirs prof. Courses. Aides divers. Respect. Secteur BAGNOLS et UZES. CESU accepter. 07.76.87.76.85

URGENT ! Part offre à retraité(s) petite villa indépendante en Drôme provençale contre gardiennage, petite propriété équestre. Tél. 06.03.31.25.70 pour contact et entretien.

Travaux Maison extérieur

Part. DEBARRASSE gratuitement maison, cave, grenier... Intéressé également par l'achat d'objets anciens. Succession. travail soigné. Tél 07.70.25.87.16

Troisième âge

Dame expérimentée garde personne dépendante à leur domicile ou au mien, jours/nuits, temps partiel. Accepte CESU. Tél. 07.85.88.42.22

AIDE SOIGNANTE / DAME DE COMPAGNIE, expérimentée gardera personne âgée, handicapée ou malade. J/N. Contact : 06.12.27.70.15. Etudie toutes propositions

Accueillants familiaux agréés par conseil départemental, propose place hébergement dispo. pour personnes âgées ou handicap. 06 10 27 67 84 / 06 26 69 72 99

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi libre et Midi libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral.
Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € ht le mm/col.
Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 - Fax 04.67.07.69.39 - Courriel : annonces.legales@midilibre.com

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 K€

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune d'Aimargues

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune d'Aimargues, Hôtel de Ville, 1, place du 8 mai 1945 - 30470 AIMARGUES

Tél. : 04 66 73 12 12 – Fax : 04 66 88 54 00 – courriel : marches-publics@aimargues.fr

Type de procédure : procédure adaptée ouverte – articles 12, 27et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Objet du marché : souscription des contrats d'assurances pour la commune d'Aimargues

Présentation des 4 lots :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66515000-3

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66516000-0

Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66514110-0

Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Classification CPV : Objet principal : 66512000-9

Durée globale prévisionnelle des prestations : du 01/01/2019 au 31/12/2021

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation : valeur technique 55% - prix 45%

Modalités d'obtention du D.C.E. et de remise des candidatures et des offres : http://www.aimargues.fr dans la rubrique "marchés publics" ou sur le portail national http://agysoft.marches-publics.info/accueil.htm

Renseignements complémentaires : service marchés publics – marches-publics@aimargues.fr – Tél. 04 66 73 12 90 - Mme Guillaume

Date et heures limites de réception des candidatures et des offres : vendredi 2 novembre 2018 à 12H

Date d'envoi du présent avis à la publication et d'affichage : mardi 25 septembre 2018

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nîmes – 16 avenue Feuchères – BP 88010 – 30941 NIMES Cedex 09 - Tél. : 04 66 27 37 00

Marchés formalisés

S.F.H.E.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SFHE

Objet du marché : Accord cadre à bons de commande alloti et mono-attributaire, sans minimum ni maximum, relatif aux prestations de géomètre-expert dans le cadre de la mise en copropriété, la réalisation d'esl, afut et sop, la division foncière en vue de la mise en vente en lots d'une partie du patrimoine de la sfhe

Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence

Type de procédure : AO Ouvert

Catégorie : Service

Support(s) de parution : http://sfhe.e-marchespublics.com

Date de mise en ligne : 25/09/2018 13h

Date et heure limite de dépôts : Offre : 07/11/2018 à 12 h 30

Avis d'attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

Commune de Jonquières Saint-Vincent

COMMUNE JONQUIÈRES SAINT-VINCENT, M. Jean-Marie FOURNIER - Maire, 1 Place de la Mairie 30300 JONQUIERES SAINT VINCENT -

Tél : 04.66.74.50.12

mél : correspondre@aws-france.com - web : http://www.marche-public.fr

Objet : FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE OU FROIDE ET PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CPV : Principale : 55523100 - Services de restauration scolaire

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09

Tél : 04.66.27.37.00 - Fax : 04.66.36.27.86 greffe.ta-nimes@juradm.fr

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 104925 euros

LOT N° 1 - RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 17/08/18

Marché n° : 01-2018

TERRES DE CUISINE, ZA La Hersière, 13870 ROGNONAS

Montant HT : 86 400,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

LOT N° 2 - PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 17/08/18

Marché n° : 01-2018

TERRES DE CUISINE, ZA La Hersière, 13870 ROGNONAS

Montant HT : 18 525,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Envoi le 26/09/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marche-public.fr

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la commune de PUJAUT

Par arrêté n°30-2018-09-12-003du 12 septembre 2018, le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de PUJAUT.

À cet effet, Monsieur Alain ORIOL (ingénieur hydraulique AEP et assainissement, retraité) a été désigné commissaire enquêteur par le Vice-Président délégué du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie annexe de PUJAUT (2, rue Boud'Hule, 30131 PUJAUT), siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 15 octobre à 9 heures 30 au vendredi 16 novembre 2018 à 12 heures 30 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie annexe les jours suivants :

. le lundi 15 octobre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30,

. le mardi 6 novembre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30,

. le vendredi 16 novembre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie annexe, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique (ppri-pujaut@mail.registre-numerique.fr) ou par formulaire électronique sur le site internet de la préfecture du Gard http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Pujaut

La Direction départementale des territoires et de la mer du Gard (Service eau et risques, Unité prévention des risques) est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées aux numéros suivants : 04.66.62.66.62 (M. Martelli) et 04.66.62.66.40 (M. Mardoc).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard (89, rue Wéber, 30907 NIMES CEDEX), autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté.

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la préfecture du Gard susmentionné. Un accès gratuit au dossier d'enquête sera possible au moyen d'un poste informatique mis à disposition du public dans les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de PUJAUT.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie annexe de PUJAUT et à la préfecture du Gard (Direction départementale des territoires et de la mer du Gard – Service eau et risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant :

http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de PUJAUT sera un arrêté d'approbation du préfet du Gard.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Commune de Pujaut

Projet : Demande de déclaration d'intérêt général comportant une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement pour le projet de sécurisation du barrage du Planas sur la commune de Pujaut

Pétitionnaire : Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Gard-Rhodanien (SMABVGR).

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Monsieur Julien DUMONT, chargé de mission milieu aquatique, SMABVGR 12, rue de la mairie 30 131 Pujaut. Tél : 04.90.26.39.73 ; Mél : contact@smabvgr.fr.

Une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement sur la commune de Pujaut est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 24 septembre 2018 aux dates suivantes : **du 15 octobre 2018 au 15 novembre 2018 inclus**, pendant 33 jours. Le dossier complet d'enquête pour le projet de sécurisation du barrage du Planas accompagné des avis obligatoires, au titre des articles R181-19 à 32 du code de l'environnement, notamment l'avis du conseil national de la protection de la nature, de la mission régionale d'autorité environnementale et comprenant les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général intégrant une demande d'autorisation environnementale portant sur : une demande au titre de la loi sur l'eau, une demande de défrichement et une demande de dérogation espèces protégées, notamment l'étude d'impact, son résumé non technique et ainsi que la délibération du 28 juin 2018 par laquelle le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Gard Rhodanien a approuvé le dossier réglementaire d'autorisation environnementale soumis à enquête publique concernant le projet de sécurisation du barrage du Planas sur la commune de PUJAUT et les registres d'enquête sont déposés au siège du syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Gard-Rhodanien afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Mme Maria DEL GIORGIO, (Architecte), est désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

Toutes les personnes intéressées pouvant prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture du lieu des permanences ainsi que sur le site internet dédié : siège du SMABVGR (12 rue de la Mairie, 30131 Pujaut, Tel : 04.90.26.39.73, heures d'ouverture : les lundi-mardi-mercredi-jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30). http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procedures-loi-sur-l-eau

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur le lieu des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête et sur l'adresse : securisation-barrage-planas@enquetepublique.net. Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : http://securisation-barrageplanas.enquetepublique.net pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences Heures des permanences Lieux des permanences

- Lundi 15 octobre 2018 09h00 – 12h00 Siège du SMABVGR / Pujaut

- Mercredi 07 novembre 2018 09h00 – 12h00 Siège du SMABVGR / Pujaut

- Vendredi 16 novembre 2018 13h30 – 16h30 Siège du SMABVGR / Pujaut

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public dans la mairie de Pujaut, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assortie de prescriptions ou un arrêté de refus.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

INFORMATION DU PUBLIC AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Création d'une voie d'accès au moulin de DIONS

*** Description de l'opération soumise à enquête :**

L'opération porte sur le désenclavement du moulin à vent de Dions par la création d'une voie permettant d'y accéder.

*** Autorité responsable du projet :**

Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Dions, place de la Mairie, 30190 DIONS.

*** Objet de l'enquête :**

L'enquête publique conjointe comprend deux objets :

- la déclaration d'utilité publique du projet,
- la cessibilité de la parcelle nécessaire à la réalisation du projet.

. Durée de l'enquête : du mardi 25 septembre 2018 à 9h au vendredi 12 octobre2018 à 12h inclus soit pendant 18 jours consécutifs.

. Lieux et siège de l'enquête : L'enquête est ouverte dans la commune de Dions.

. Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Patrice VOLANTE, ingénieur pluridisciplinaire certifié en environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

. Lieux, jours et heures ou le public pourra consulter les dossiers d'enquête :

Le dossier d'enquête unique sera déposé sur support papier et sur support informatique (www.dions.fr) pendant toute la durée de l'enquête dans la commune de Dions afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, les jeudis de 9h à 17h).

Il est également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Gard : www.gard.gouv.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

*** Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :**

Le public pourra :

- consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la commune de Dions,
- adresser ses observations par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Dions, place de la Mairie 30190 Dions.
- adresser ses observations par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : dupmoulin@dions.fr

Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

*** Rencontrer le commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes intéressées et siégera à la mairie de Dions :

. le mardi 25 septembre 2018 de 14H00 à 17H00 (pour ouverture enquête publique)

. le mardi 2 octobre 2018 de 14H00 à 17H00

. le vendredi 12 octobre 2018 de 9H00 à 12H00 (pour clôture enquête publique)

*** Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :**

Le dossier, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Dions, à la préfecture du Gard (Direction de la citoyenneté et de la légalité- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques), sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

*** Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :**

A l'issue de l'enquête, le préfet du Gard se prononcera, par arrêté, sur l'utilité publique du projet et sur la cessibilité de la parcelle nécessaire à sa réalisation.

Le préfet.

OCCITANIE / ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

GARD : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU GARD
INFORMATION DU PUBLIC

AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

CRÉATION D'UNE VOIE D'ACCÈS AU MOULIN DE DIONS

Description de l'opération soumise à enquête :
L'opération porte sur le désenclavement du moulin à vent de Dions par la création d'une voie permettant d'y accéder.
Autorité responsable du projet :
Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Dions, place de la Mairie, 30190 DIONS.
Objet de l'enquête :
L'enquête publique conjointe comprend deux objets :
la déclaration d'utilité publique du projet,
la cessibilité de la parcelle nécessaire à la réalisation du projet.
Durée de l'enquête : du mardi 25 septembre 2018 à 9h au vendredi 12 octobre 2018 à 12h inclus soit pendant 18 jours consécutifs.
Lieux et siège de l'enquête : L'enquête est ouverte dans la commune de Dions.
Désignation du commissaire enquêteur :
Monsieur Patrice VOLANTE, ingénieur pluridisciplinaire certifié en environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.
Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête :
Le dossier d'enquête unique sera déposé sur support papier et sur support informatique (www.dions.fr) pendant toute la durée de l'enquête dans la commune de Dions afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, les jeudis de 9h à 17h).
Il est également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Gard : www.gard.gouv.fr
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.
Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :
Le public pourra :
- consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la commune de Dions,
- adresser ses observations par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Dions, place de la Mairie 30190 Dions,
- adresser ses observations par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : dupmoulin@dions.fr

Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête.
Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
Rencontrer le commissaire enquêteur :
Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes intéressées et siégera à la mairie de Dions :
- le mardi 25 septembre 2018 de 14h00 à 17h00 (jour ouverture enquête publique)
- le mardi 2 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 12 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 (jour clôture enquête publique).

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :
Le dossier, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Dions, à la préfecture du Gard (Direction de la citoyenneté et de la légalité- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques), sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr).
Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :
A l'issue de l'enquête, le préfet du Gard se prononcera, par arrêté, sur l'utilité publique du projet et sur la cessibilité de la parcelle nécessaire à sa réalisation.

130013 Le préfet

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 03/09/18 il a été constitué la SAS Select Car30 au capital de 1500 euros pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nîmes. Son objet est l'achat, la vente et la location de tous véhicules automobiles légers de toutes marques. Le Siège social a été fixé au domicile de la présidente et du directeur général Mme Mansouri Nadia et M. El Yacoubi Aziz nommés à cet effet, à 8 rue Joachim Durand 30000 Nimes.

130011

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

HERAULT : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'HERAULT

C.D.A.C. - EXTRAIT DE DÉCISION

Réunie le 04 septembre 2018, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Hérault a accordé à la S.N.C. LIDL sise 35 rue Charles Péguy STRASBOURG (67), l'extension de 156 m² de la surface de vente d'un supermarché à l'enseigne "LIDL", portant sa surface totale de 920 à 1076 m², situé Avenue Robert Fages à La Grande-Motte (34).

130004

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'HERAULT

C.D.A.C. - EXTRAIT DE DÉCISION

Réunie le 24 août 2018, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Hérault a accordé à la S.A.R.L. DU PLATEAU DE LA GARE sise 210 Route du Pont de la Croix Le Vigan (30), agissant en qualité de promoteur, la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 3 079 m², composé d'un magasin à l'enseigne « WELDOM » d'une surface de vente de 1 826 m² et de « GIFI » d'une surface de vente de 1 253 m², situé Avenue de Nimes à GANGES (34).

130017

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Département de publication :
34 Hérault
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Mairie de Vendres, Place du 14 Juillet, 34350 Vendres, 04 67 32 60 50
Objet du marché :
ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE
Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence
Type de procédure : Procédure adaptée
Catégorie : Service
Support(s) de parution :
http://vendres.e-marchespublics.com
Hérault du Jour
Durée du marché : 3 ans à compter du 1er janvier 2019
Dossier de consultation à télécharger sur http://vendres.e-marchespublics.com ou sur demande écrite à Mairie de Vendres - 1, place du 14 juillet - 34350 VENDRES - Fax : 04 67 32 60 45 - Courriel : marches.publics@vendres.com
Date et heure limite de dépôts :
Offre : 26/10/2018 à 17 h 00.

130034

Les petites annonces sont dans
La Marseillaise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LES AVANT-MONTS

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE NEFFIES

Par arrêté n°182-2018 en date du 2 août 2018, le Président de la communauté de communes Les Avant-Monts a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 10 septembre 2018 au 11 octobre 2018, portant sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de NEFFIES, sous la responsabilité de Madame PARIZEL Magali, Responsable du service Urbanisme et Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts et, à qui toutes informations sur le dossier pourront être demandées.
Monsieur SARTEL Jean-Marie, officier supérieur d'infanterie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le magistrat délégué par madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.
1-Le dossier de PLU arrêté sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.
Les documents de ce dossier seront déposés et tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, du 10 septembre 2018 au 11 octobre 2018 inclus ;
' En mairie de NEFFIES :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30,
- lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 18h,
- à l'exception des dimanches et des jours fériés, et du jour de clôture de l'enquête, où la permanence, et l'enquête, clôtureront à 11h30.

' En Communauté de Communes Les Avant-Monts,
- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- à l'exception des dimanches et des jours fériés et du jour de clôture de l'enquête, où la permanence, et l'enquête, clôtureront à 11h30 en mairie de NEFFIES.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Les Avant-Monts : www.avant-monts.fr
Lien : Cadre de vie – Urbanisme – Enquête Publique
Madame Magali PARIZEL, Responsable du service Urbanisme et Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pourra être contactée au 04 67 36 07 51.
Le public pourra faire part de ses observations :
sur les registres ouverts à cet effet en mairie de NEFFIES et à la Communauté de Communes Les Avant-Monts,
ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Communauté de Communes Les Avant-Monts, à l'adresse suivante : ZAE L'Audacieuse, 34480 MAGALAS,
ou encore à l'adresse mail suivante : urbanisme@avant-monts.fr, en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le PLU de NEFFIES ».
2- Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de NEFFIES pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :
- le lundi 10 septembre 2018 de 08h30 heures à 11h30 heures,
- le mardi 25 septembre 2018 de 8h30 heures à 11h30 heures,
- le jeudi 11 octobre 2018 de 8h30 heures à 11h30 heures.

3- Un avis au public sera publié par les soins de la communauté de communes Les Avant-Monts, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Hérault.
L'avis au public fera également l'objet d'une publication par voie d'affiches afin de lui assurer la plus large diffusion.
Il sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, sur les lieux suivants :
Panneau d'affichage situé à l'entrée de la mairie,
Panneau d'affichage situé dans le hall de la mairie,
Panneau d'affichage situé à l'entrée de l'école,
Panneau d'affichage situé sur l'avenue de la gare – au pont de la marelle près de l'entrée du lotissement Le Clos saint Alban,
Panneau d'affichage situé montée des remparts, sous la terrasse du bistrot L'Escampette à côté de l'abri bus,
Panneau d'affichage situé au niveau du siège de la communauté de communes Les Avant-Monts,
Il sera, en outre, mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts (www.avant-monts.fr/) et sur le site internet de la Commune de NEFFIES (http://www.neffies.fr/fr/accueil.php) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
4-A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur.
Ce dernier rencontrera le responsable de projet dans un délai de huit jours à compter de la réception du registre d'enquête et des documents annexés, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en invitant à produire, dans un délai de quinze jours, son mémoire en réponse.
Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, cela en 3 exemplaires papiers et 1 exemplaire au format PDF.
Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.
Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Les Avant-Monts, à la ZAE L'Audacieuse – 34480 MAGALAS ainsi qu'en mairie de NEFFIES, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.
Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts à l'adresse suivante www.avant-monts.fr, cadre de vie, urbanisme, enquête publique. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
5-A l'issue de l'enquête publique, la révision du PLU de NEFFIES, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Communautaire de la communauté de communes Les Avant-Monts pour approbation.
6- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.
7- Un accès gratuit au dossier est par ailleurs garanti sur un poste informatique auprès de Madame Magali PARIZEL, Responsable du service Urbanisme et Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts.
8- L'information, sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale de la Région OCCITANIE sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de NEFFIES, en date du 29 mai 2018, est jointe au dossier.
9- Une copie du rapport et des conclusions de Monsieur SARTEL Jean-Marie, officier supérieur d'infanterie, commissaire enquêteur, sera communiquée par le Président de la communauté de communes Les Avant-Monts au Préfet.
10- ; Monsieur le Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, Monsieur le Maire de NEFFIES et Monsieur le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président de la Communauté
De Communes Les Avant-Monts
Mr BOUTES Francis

130040

Annexe 4 : Certificat d'affichage de M. le Maire

DIONS

ique Française
ement du Gard
e de Dions - 30190
0 1 30 06 52 90
l : accueil@dions.fr
ww.dions.fr

MAIRIE DE DIONS (Gard)

Page 121

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean VERDALLE, Maire de DIONS certifie que l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2018 N° 30-2018-07-26-002 portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du projet d'une création d'une voie d'accès au moulin de Dions, a été apposé sur les panneaux d'affichage de la Commune en date du 04 septembre 2018.

et l'arrêté préfectoral du 29 août 2018 N° 30-2018-08-29-003 portant modification de l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2018 portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du projet d'une création d'une voie d'accès au moulin de Dions, a été apposé sur les panneaux d'affichage de la Commune en date du 04 septembre 2018.

Fait à Dions, le 14 septembre 2018

Le Maire,
Jean VERDALLE

MAIRIE DE DIONS (Gard)

Annexe 5 : photographie panneaux d'affichage de la commune où ont été affichés l'arrêté préfectoral et l'avis d'enquête prescrits par le Préfet

Voir PV de synthèse

Annexe 6 : Procès-Verbal de Synthèse des avis et observations recueillis au cours de l'enquête

Département du Gard

Commune de Dions

Enquête publique
Conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du projet d'une voie d'accès au moulin de Dions

Arrêté du préfet du Gard prescrivant la mise à l'enquête publique n° 30-2018-07-26-002 du 26 juillet 2018 et n°30-2018-08-29-003 du 29 Aout 2018

Procès-verbal de synthèse des observations du Public du commissaire enquêteur

1.1.1 DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par la décision datée du 13 juillet 2018, le président du tribunal administratif de Nîmes a désigné M. Patrice VOLANTE en qualité de commissaire enquêteur.

1.1.2 DEROULEMENT DES PERMANENCES

Conformément à l'arrêté portant l'ouverture de l'enquête publique, les trois permanences d'accueil du public se sont tenues dans les locaux de la commune de Dions, aux jours et aux heures programmées :

- Le mardi 25 septembre 2018 de 14 à 17 heures
- Le mardi 2 octobre 2018 de 14 à 17 heures
- Le vendredi 12 octobre 2018 de 09 à 12 heures.

Deux personnes se sont présentées lors des permanences du commissaire enquêteur : les 2 et 12 octobre 2018.

2.2.2 CLIMAT GENERAL DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête s'est déroulée dans un bon climat mais avec des réclamations verbales et écrites sur le registre des propriétaires SAINT HAONT et JULIE sur ce projet qui impacte leur propriété.

2.2.3 INFORMATION DU PUBLIC

Le public a été informé par voie d'affichage sur le panneau d'affichage municipal

- Sur un panneau d'affichage situé en face de la Mairie
- Sur le site internet de la Commune de Dions.

Le Maire jean VERDALLE de Dions a établi un certificat constatant la publication par affichage remis au commissaire enquêteur le premier jour de l'enquête.

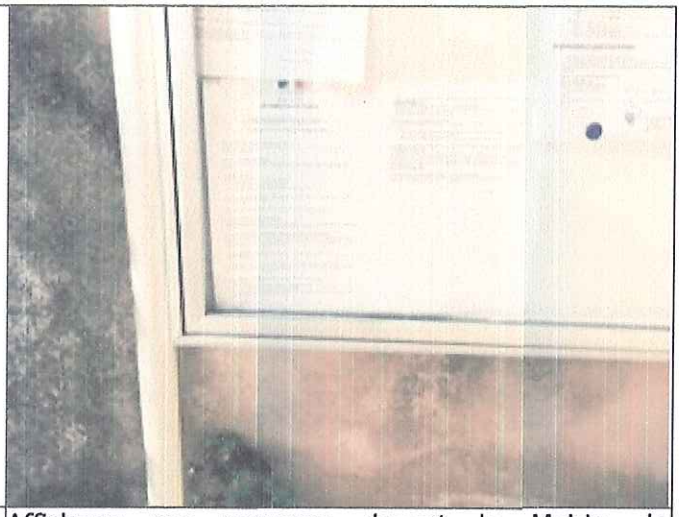

Affichage sur panneau devant la Mairie de Bouillargues

2.2.4 AUTRES FORMES DE PUBLICITE

L'autorité organisatre a fait paraître l'avis d'enquête publique relative la DUP et enquête préalable parcellaire dans le journal « LE MIDILIBRE » et dans le journal « LA MARSEILLAISE », les 14 septembre 2018 et 28 septembre 2018.

Annonce légale dans le journal MIDILIBRE – parution du 28 septembre 2018

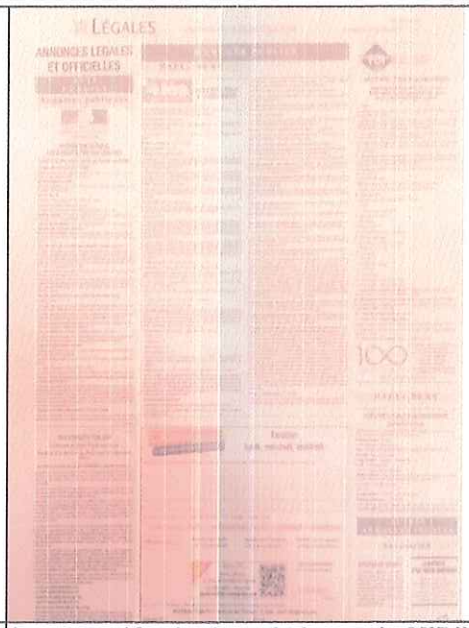

Annonce légale dans le journal MIDILIBRE – parution du 14 septembre 2018

Annonce légale dans le journal LA MARSEILLAISE– parution du 14 septembre 2018

Annonce légale dans le journal LA MARSEILLAISE – parution du 28 septembre 2018

2.2.5 REUNIONS PUBLIQUES

Aucune réunion publique n'a été organisée dans le cadre de la présente enquête publique.

2.2.6 CLOTURE DE L'ENQUETE ET MODALITES DE TRANFERT DES DOSSIERS ET REGISTRES

- Dossiers d'enquête et Registres d'enquête : ils ont été transmis au commissaire enquêteur le dernier jour de l'enquête.
- Le 28 octobre 2018 le commissaire enquêteur transmet ce PV de synthèse à la Mairie et à la préfecture de Nîmes.

3 ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1 RELATION COMPTABLE DES OBSERVATIONS

Deux personnes se sont présentées lors des permanences du commissaire enquêteur dans la mairie de Dions : 4 observations écrites sur le registre et 5 dématérialisées sur le mail de la mairie de Dions.

Mr SAINT HAONT et Mme JULIE le 2 octobre 2018 et le 12 octobre 2018. Ces personnes ont toutes eu un entretien avec le commissaire enquêteur et ont inscrit des observations sur le registre d'enquête mis à leur disposition ainsi que des observations sur le mail de la mairie de Dions.

3.2 CONTENU DES OBSERVATIONS

3.2.1 REMARQUES GENERALES

Les demandes et les questions posées par les personnes s'étant rendues aux permanences portent notamment **sur les interrogations sur les notions d'enclaves de la parcelle où se situe le moulin de Dions**.

.

Observation du commissaire enquêteur *:* toutes les observations formulées sont en rapport avec le projet.

3.2.3 PRESENTATION DES OBSERVATIONS ECRITES

Les observations portées dans le registre déposé à Dions sont celles de Monsieur Jacques SAINT HAONT et Madame Agnès JULIE et trois personnes anonymes.

Il est annexé aux observations de Mr SAINT HAONT et Mme JULIE une copie de l'ordonnance de référé rendue le 18 juin 2014.

Réponses du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur observe que la parcelle AH 453 (devenue H n°492) où se situe le moulin touche à deux endroits des voies publiques.

Le juge des référés a écrit dans cette ordonnance du 18 juin 2014 ;

« Mais l'étude cadastrale démontre que la parcelle Ah 453 n'est pas enclavée en ce qu'elle touche au moins deux chemins de voie publique. »

« En droit français, la servitude de passage légale, c'est-à-dire non conventionnelle, est une atteinte au droit de propriété qui ne peut être admise que dans l'impossibilité d'atteindre sa propriété enclavée, elle n'a pas pour vocation de rendre plus commode la circulation à l'intérieur »

Dans le dossier d'enquête figurent les observations des avocats Maitre D'ALBENAS de la commune et maitre GARREAU des consorts SAINT HAONT et JULIE, puis les conclusions de l'expert judiciaire Christophe ANTOINE qui s'était uniquement prononcé sur différents tracés et en aucune manière sur l'enclavement de la parcelle AH 453.

Cependant, Mr ANTOINE écrivait en conclusion de son rapport judiciaire ;

« L'accès au moulin de Dions, en vertu des documents recueillis et des recherches accomplies, s'est toujours effectué par le côté Sud de la colline, au moins depuis 1946, soit en traversant et les longeant par l'Ouest, à l'aide d'un chemin d'une largeur constante de 3 mètres, les parcelles section AH n°376 et 376, appartenant aujourd hui à Mr GADILLE et aux consorts SAINT HAONT JULIE. »

« Les nouvelles conditions d'exploitation de la parcelle Ah n°453 (devenue H n°492) après la restauration du moulin justifie le maintien de cet ancien accès. »

ET SURTOUT

« Toutes les autres possibilités d'accès au moulin, analysés dans le détail, ne sont pas compatibles avec ces nouvelles conditions d'exploitation..... »

Le commissaire enquêteur confirme que **seul un juge de fond** comme le précise le juge des référés peut trancher sur le désenclavement de la parcelle AH n° 453.

Compte tenu de l'information importante donnée pendant l'enquête par le Maire de Dions concernant la nécessité de prévoir une aire de retournement pour les camions des pompiers – ce qui va obligatoirement demander des travaux de remblaiement pour permettre de corriger les pentes non compatibles avec les besoins de l'exploitation et en cas d'incendie- Il sera probablement impossible de prévoir un accès des voies publiques touchant la parcelle AH n° 453.(Cette impossibilité n'est pas à déterminer par le commissaire enquêteur qui demande donc à la Mairie d'apporter les documents nécessaires afin de compléter le dossier de l'enquête.)

Ces nouvelles dispositions n'étaient pas connues de l'expert judiciaire en son temps et non connues par le commissaire enquêteur avant le début de l'enquête, il est donc demandé de poursuivre l'enquête dès que ces documents seront portés à la connaissance du public.

Les observations du public sont donc consignées dans ce procès-verbal de synthèse établi conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement puis transmis à La mairie de Dions.

En réponse, la Mairie de Dions nous transmettra un courrier de réponse sous 8 jours maximum.

Le commissaire enquêteur demande donc la production des courriers et plans de cette nouvelle disposition de retournement et une note écrite du maire et des services de sécurité incendie démontrant l'impossibilité de créer des accès depuis les voies publiques touchant la parcelle Ah n°453 compte tenu des altimétries nouvelles rencontrées.

CONCLUSIONS MOTIVEES

Les conclusions motivées relatives à la présente enquête publique seront éditées dans un document distinct.

Fait à Aubais le, 29 Octobre 2018
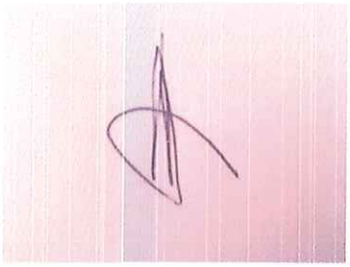
Le Commissaire Enquêteur,
Patrice VOLANTE